

DESTINATAIRES : À toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Karine Bélisle, directrice adjointe
Santé, sécurité, mieux-être et relations de travail

DATE : 14 octobre 2021

OBJET : **LA VACCINATION OBLIGATOIRE REPOUSSÉE
AU 15 NOVEMBRE**

Le gouvernement a fait l'annonce que la vaccination obligatoire pour les intervenants de la santé a été repoussée au **15 novembre prochain**.

Ainsi, **tout le personnel n'étant pas adéquatement vacciné est maintenu en poste** selon les modalités habituelles jusqu'à la mise en œuvre de l'exigence de la vaccination obligatoire prévue au 15 novembre prochain.

Dépistage obligatoire pour le personnel n'étant pas adéquatement vacciné

Tout employé qui n'est pas adéquatement vacciné devra subir un minimum de tests de dépistage de la COVID-19 par semaine.

Éligibilité aux différentes primes COVID et à la prime de 15 000 \$ aux infirmières

Seuls les travailleurs adéquatement vaccinés recevront les différentes primes COVID ainsi que la prime de 15 000 \$ aux infirmières.

Cependant, un employé non adéquatement vacciné pourra toucher les primes s'il se fait doublement vacciner au cours des 30 prochains jours.

Communication transmise au personnel n'étant pas adéquatement vacciné

Le personnel visé par le report de la vaccination obligatoire recevra une communication à ce sujet en provenance de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques d'ici le vendredi 15 octobre leur précisant les modalités s'appliquant à leur situation.